

PRESTATIONS PROPOSEES/HONORAIRES TTC*

TRANSACTION

➤ Honoraires transaction locaux à usage d'habitation

• Minimum forfaitaire : 6.000 €

• Jusqu'à 200.000 € du prix de vente net vendeur : 6%

de 200.000 € à 1.000.000 € du prix de vente net vendeur : 5%

Au-delà de 1.000.000 € du prix de vente net vendeur : 4%

• Parkings et garages : 2.000 €

>Honoraires vente terrains :

De 0 à 50.000 € du prix de vente net vendeur : 10%

• Au-dessus de 50.000 € du prix de vente net vendeur : 8%

➤ Honoraires vente de Murs et Fonds de commerce - droit au bail - locaux professionnels :

• De 0 à 100.000 € du prix de vente net vendeur : 10%

• Au-dessus de 100.000 € du prix de vente net vendeur : 8%

LOCATION

>Locaux d'habitations ou mixtes, nus ou meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 :

- 10€/m² de la surface habitable pour la visite, la constitution du dossier locataire et la rédaction de bail
- 3€/m² de la surface habitable pour l'état des lieux à la charge du bailleur
- Stationnement : 100 € forfaitaires à la charge du bailleur et du locataire

>Locaux commerciaux et professionnels

Négociation, rédaction de bail, état des lieux : 15% HT du loyer annuel au preneur

GESTION LOCATIVE

>gestion mensuelle : 7% HT du montant du loyer mensuel encaissé à la charge du mandant >frais de recommandé : 9 €

(le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire)

^{*} TVA au taux en vigueur de 20%